

## Règlement de participation au concours « Roues Complètes d'hiver 2021 »

### 1. Le concours et le prix

1.1. Ce concours comportant un prix est organisé et soutenu par FCA Switzerland SA, Zürcherstrasse 111, 8952 Schlieren, téléphone : +41 (0) 44 556 20 01, Fax : +41 (0) 44 556 22 55. Le concours consiste en un tirage unique.

1.2. Le concours commencera à 17:00 heures le 2 septembre 2021 jusqu'à 23:59 heures le 1 novembre 2021. En prenant part au concours, le participant accepte expressément les présentes conditions de participation.

1.3. L'organisateur réalise le concours en tirant au sort un client, parmi ceux à qui la campagne " Roues Complètes d'hiver " sera envoyée, qui aura acheté un ensemble de 4 roues complètes d'hiver.

### 2. Qui sont les destinataires ?

2.1. Le concours est ouvert à toute personne résidant en Suisse, ayant atteint l'âge de la majorité et ayant acheté un jeu de 4 roues complètes d'hiver après avoir présenté le coupon de la campagne Roues Complètes d'hiver 2021 chez le concessionnaire. En plus d'autres contrôles possibles, FCA Switzerland SA peut demander à un gagnant de documenter son âge à travers l'envoi d'une copie de son document d'identité. L'organisateur a le droit d'exclure du concours les personnes participant sous un pseudonyme ou une fausse identité.

2.2. La participation à ce concours est interdite aux employés, aux collaborateurs libres et aux délégués de FCA Switzerland SA et des sociétés liées, ainsi qu'aux membres directs de leurs familles, à leurs employés, à leurs collaborateurs libres, à leurs délégués, ainsi qu'ainsi qu'aux tiers liés professionnellement, y compris les employés des concessionnaires et des ateliers agréés des marques Alfa Romeo, Fiat, Jeep, Fiat Professional, Abarth et Lancia.

### 3. Comment participer ?

3. Pour participer au tirage au sort, le client doit télécharger le coupon de la campagne Roues Complètes d'hiver, se rendre chez le concessionnaire et acheter un jeu de 4 Roues Complètes d'hiver.

3.1. L'extraction aura lieu le 01 décembre 2021

### 4. Participation

La participation au concours implique l'obligation d'achat d'un jeu de 4 Roues Complètes d'hiver.



## 5. Quel est le prix ?

5. Le prix pour la totalité des Marques du Groupe FCA Switzerland SA est le suivant :

Un week-end pour deux personnes d'une valeur de CHF 500.-

5.1. En cas de non-disponibilité du prix pour des raisons qui ne dépendent pas du contrôle de l'organisateur, ce dernier se réserve le droit de les remplacer par des prix alternatifs ayant une valeur égale ou supérieure suivant son propre jugement. Les paiements en argent de l'équivalent des prix sont exclus.



CHRYSLER



PROFESSIONAL

**Jeep**



MOPAR

## 6. Comment reçoit-on la communication quand on a gagné ?

6.1. Le gagnant sera informé par e-mail (qui sera envoyé à l'adresse fournie par le client au concessionnaire).

6.2. Le gagnant devra répondre à l'e-mail dans un délai de 5 jours ouvrables, sinon son droit au prix sera déchu et un gagnant de réserve sera tiré.

6.3. L'organisateur ne sera pas responsable au cas où, pour des raisons qui ne leur seraient pas imputables, l'avis de récompense envoyé par email se perdrait et/ou n'arriverait pas au gagnant.

## 7. Comment recevoir le prix ?

Le gagnant est informé dans le plus bref délai. Après avoir reçu la communication, le gagnant répond de la véracité des données fournies.

S'il n'est pas possible de remettre l'avis de récompense à un destinataire, le gagnant potentiel perd son droit au prix tiré et l'on procède à un nouveau tirage. La livraison du prix se fait par livraison à domicile

## 8. Procédure en cas de tirage d'un gagnant de réserve

Si un gagnant ne répond pas dans le délai prévu à l'art. 6.2, l'on procédera au tirage d'un nouveau gagnant parmi les participants restants (à l'exception des personnes qui ont déjà été certifiées parmi les gagnants). A son tour, le nouveau gagnant sera informé conformément aux articles 6 et 7. Au cas où une réponse de ce gagnant ne devait pas arriver dans les 5 jours ouvrables, un nouveau tirage sera fait parmi les participants restants. Cette procédure sera répétée jusqu'à l'attribution de le prix.

## 9. Clause de non-responsabilité

Les voies judiciaires ainsi que toute responsabilité de l'organisateur sont exclues.

L'organisateur du concours à prix ne garantit en aucune manière que le contenu des informations est correct, précis, mis à jour, fiable et complet. Toute revendication de responsabilité à l'égard de l'organisateur pour des dommages matériels et non-matériels dérivant de l'accès et de l'utilisation et/ou non-utilisation des informations publiées, dus à une utilisation impropre de la connexion ou à des pannes techniques est exclue. L'organisateur ne répond d'aucun type de dommage. Toutes les offres sont contraignantes. Le promoteur du concours à prix se réserve expressément le droit de modifier, intégrer, effacer des parties de pages, ou toute l'offre, sans fournir aucun préavis particulier, et de suspendre provisoirement ou définitivement la publication.

#### 10. Tribunal et droit applicable

Le for exclusif est Zurich, et le droit applicable est le droit matériel suisse (à l'exclusion des conventions internationales et des principes de conflits de lois).

Dans les cas où les traductions en français et en allemand diffèrent du texte original en italien, ce dernier est considéré contraignant.



**Jeep**

